



**rotary  
youth  
exchange**





**Les obligations  
pour un district  
dans le cadre du Youth Exchange**

**rotary  
youth  
exchange**

## **GOUVERNEUR**

**Le Gouverneur supervise et contrôle le programme Youth Exchange de son district, Y compris toutes les activités s'y rapportant et doit en connaître les lignes de conduites Ainsi que les critères de certification. Il supervise les nominations au sein du district.**

### **Responsabilités**

- Nommer une commission Youth Exchange de district et son responsable**
- Superviser les activités des clubs et du district pour s'assurer qu'elles répondent aux critères.**
- En cas de problème, intervenir et si besoin, correspondre avec le Gouverneur du district ami.**
- Si besoin intervenir directement dans la gestion du programme .**
- Les Gouverneurs sont tenus de suivre une formation sur la protection des jeunes avant leur ma**

Formations de Conseiller de jeunes

<https://learn.rotary.org/members/learn/catalog/view/123?ctldoc-catalog-0=se-conseiller>

Formation Protection des Jeunes + Protection des informations personnelles

<https://learn.rotary.org/members/learn/catalog/view/123?ctldoc-catalog-0=se-protection>

Toutes les formations en français

<https://learn.rotary.org/members/learn/catalog/view/123>

### **Finances**

**Le Gouverneur et la commission Finances du district supervisent les finances du Youth Exchange Tenus séparément d'un point de vue comptable, les fonds du programme doivent être Exclusivement utilisés pour ces activités.**

**Les signataires des comptes seront le responsable YE, un membre de la commission Finances, Ou un proxy.**

# Le District

- Recommandation (forte) de nommer un RDPJ
- **R**esponsable de **D**istrict pour la **P**rotection des **J**eunes
- Expérience professionnelle souhaitée (conseil, action sociale, droit, police, direction scolaire, ...)
  - Suit les évolutions législatives, connaît le Rotary et le YEP
  - Travaille avec le CRJ, les districts, les clubs
  - Valide la sélection des bénévoles
  - S'assure des mesures de sélection appropriées
  - Veille à une formation adéquate
  - Respect des parties impliquées
  - Participe à la gestion des crise

# Le District et le



- Adhésion au CRJ
- Certification au Youth Exchange – Contrôlé par le CRJ
- Nomination d'un DYEC
- Participation aux réunions et formations du CRJ
- Adoption des Directives pour la Protection des Jeunes (\*)
- Mise en place d'un Plan de Management de Crise (\*\*)
- Enregistrement comme organisateur d'ACM (\*\*\*)

## Adoption des Directives pour la Protection des Jeunes

- Entité juridique du district
- Assurance Responsabilité Civile du district
- Respect des directives par les clubs
- Sélection des bénévoles par le district, par les clubs
- Présélection des candidats par les clubs, validation par le district
- Formation des participants et des bénévoles
- Réponse aux allégations
- Voyages des jeunes participants
- Administration du programme YEP
- Attestation du bénévole, autorisation et droit à l' image
- Consentement au règlement RGPD des participants et bénévoles

# Le District et le



## Mise en place d'un Plan de Management de Crise

- Coordonnées des centres Antipoison pour le district
- Coordonnées des ARS concernées
- Coordonnées des Préfectures du district
- Éventuelles particularités du district
- Coordonnées des professionnels de santé référents pour le RYE dans le district

# Le District et le



## Enregistrement comme

### Organisateur d'Accueils Collectifs de Mineurs

Dès lors qu'il y a organisation d'un évènement regroupant les jeunes et impliquant une nuitée (voire sur le principe de précaution pour un déplacement ou une activité en commun) ou ce qui est qualifié d'**Accueil Collectif de Mineurs**

**Enregistrement obligatoire à la Préfecture du siège social du district, auprès des services Jeunesse et Sports (DRDJSCS et DDCSPP)**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Centre  
Rotarien pour la  
Jeunesse**

# Le District et le



## Organisateur d'Accueils Collectifs de Mineurs

- Définition du projet éducatif
- Définition du projet pédagogique
- Assurance en responsabilité civile
- Déclarations préalables
- Conditions d'encadrement
- Respect des mesures d'hygiène et de sécurité

